



REUNION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du vendredi 25 Mai 2018 20h

PROCES VERBAL

L'an deux mille dix-huit, le vingt-cinq mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIERRES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MORIN Daniel, Maire.

Liste « Vivre à PIERRES » :

Daniel MORIN, Patrick TESTE, Jean-Louis GALA, Carine ROUX, Caroline RÉMONT, Maryline RENARD, Philippe BUTEAU, Frédérique MARTIN, Michèle CHÉRAMY, Clotilde PERCHERON, Christophe PETIT

Liste « Agir ensemble pour PIERRES » :

Gérard CRASSIN, Christophe BIGNAUT, Serge RENAUT

Absents excusés :

Julie DORE, pouvoir donné à Daniel MORIN
Michel CRETON, pouvoir donné à Patrick TESTE
Anne-Marie GALLAS, donne pouvoir à Jean-Louis GALA
Sophie MAROUFI, donne pouvoir à Carine ROUX
Christophe PETIOT, Jean-Marc BODESCOT

Absents :

Nicolas LESOUDIER, Richard GAILLARD, Hélène CAYUELA

I/ Election du secrétaire de séance.

Monsieur le Maire procède à l'élection du secrétaire de séance.
Frédérique MARTIN est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

II/ Approbation du procès-verbal de la réunion du 12 Avril 2018. ANNEXE JOINTE

Monsieur le Maire soumet à approbation le procès-verbal du 12 Avril 2018.
Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité

III/ Comptabilité - finances : Attribution de subventions aux associations ANNEXE JOINTE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Gala qui propose aux membres de l'assemblée délibérante d'approuver le versement de subventions aux associations.

Le dossier a été étudié par les membres de la commission « finances » lors de sa réunion du 20 Avril 2018.

Parmi les associations qui n'avaient pas demandé de subvention l'année dernière et qui étaient habitués à en demander, le « souvenir français » se voit accorder la subvention non demandée l'année dernière, en même temps que celle de cette année.

Monsieur Gala signale que quelques associations demandent toujours plus mais l'enveloppe budgétaire ne permet pas d'accorder leurs demandes. La commission propose l'octroi de subventions en tenant compte de l'investissement de l'association sur la commune tout en respectant l'enveloppe de 40 000€ votée au budget.

La commission a décidé d'accorder une subvention aux jeunes sapeurs-pompiers car ils sont investis dans la vie de la commune et participent notamment aux manifestations (8 mai, 14 juillet, 11 novembre)

Monsieur Gala indique qu'il existe de grosses associations qui ont d'importants fonds de roulement. Monsieur Morin précise que la loi de 1901 permet à toutes les associations de demander une subvention mais elles doivent aussi puiser dans leur fond de roulement et devraient présenter un projet. Un total de 38 880€ de subventions est donc proposé. Les 1120€ restant serviront en cours d'année pour des demandes particulières en fonction des projets présentés.

BENEFICIAIRES	Vote 2018
A.D.M.R (Aide au Domicile en Milieu Rural)	700.00
Association Anciens Combattants Algérie (FNACA)	150.00
Comité de Jumelage du Canton Maintenon	300.00
Le Souvenir Français	200.00
U.S.E.P. Ecole des Hautes Perreuses	500.00
Union Française pour la Santé Buccodentaire (28)	80.00
APF Associations départementale des paralysés de France	50.00
C.E.D.S.N (Comité d'Etude, de Documentation et de Sauvegarde de la Nature en Eure et Loir)	250.00
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Maintenon	500.00
Association des Arts Plastiques Maintenon Pierres	300.00
Association Les Amis des Dragons de Noailles	900.00
Ateliers Créatifs de Pierres	300.00
CCLER	5 150.00
Centre Universitaire du Temps Libre	400.00
Chorale "Les Voix Soleil"	450.00
Club du 3ème âge de Pierres	700.00
Entente Sportive Maintenon Pierres (Union des Clubs)	24 000.00
La Saint Hubert de Pierres	250.00
Les Amis du Château de Maintenon	1 200.00
Les Roulettes Carrées (Club de roller)	200.00
M.A.R.C.H.E.S Adhérents Pierres	200.00
Natural Dance	100.00
Sarbacane Sportive Pierres et Maintenon	150.00
Société de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Maintenon Pierres	300.00
Banque alimentaire	200.00
Les blouses roses (Association nationale)	100.00
Restaurants du coeur	800.00

UCIAL	150.00
2, 3, 4, dansez	150.00
Jeunes sapeurs-pompiers Jouy Maintenon Challet	150.00

Après en avoir délibéré, les membres de l'assemblée délibérante à l'unanimité décident :

- D'attribuer les subventions aux associations comme indiquées dans le tableau.

IV/ Travaux

A/ Remplacement de la Pompe de relevage du Potencourt : Fourniture et pose d'une électropompe submersible.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal deux devis pour le remplacement de la Pompe de relevage du Potencourt (Fourniture et pose d'une électropompe submersible).

Les travaux sont indispensables. En effet, dès que les nappes d'eau sont hautes, le poste disjoncte.

La société SAUR fait une proposition à 2266.44€ TTC, Véolia à 2268.00€ TTC. Les caractéristiques de la pompe sont identiques.

Les membres de la Commission « Travaux » ont émis un avis favorable lors de la réunion du 22 mai 2018 sur la proposition de la société Saur.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de valider ce choix.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- RETIENT l'entreprise SAUR pour effectuer le remplacement de la Pompe de relevage du Potencourt pour un montant de 2266.44€ TTC
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

B/ Travaux communaux d'investissements 2018.

Monsieur le Maire indique que plusieurs travaux d'investissement doivent avoir lieu sur la commune dans le domaine de la voirie :

Concernant les Travaux de signalisation de marquage au sol (campagne blanche) : Monsieur le Maire indique que deux entreprises ont proposé des devis pour les tracés de voirie (zone bleue, stop...) sur la commune : L'entreprise VIA ROUTE pour 4 392.30 € HT, ESVIA pour 3 862.54 € HT.

Le devis de l'entreprise ESVIA est incomplet tandis que l'entreprise VIA ROUTE propose les 4 bandes d'entrée dans la zone bleue et le balisage devant le coffret électrique place St Gilles.

Un Avis favorable a été donné par les membres de la Commission « Travaux » pour retenir le devis de l'entreprise VIA ROUTE.

Concernant les Travaux de renforcement du corps de chaussées : rue des Hauts Pâtis, rue des Portes, impasse des Prunus, Impasse des Ceps, rue des Oiseaux, travaux d'aménagement de bordures de trottoirs : rue Jean Monnet (RD 326.3), rue des Cotonéasters, rue du Potencourt (RD 116.4), rue du Bois Normand : Deux entreprises ont proposé des devis de travaux de voirie et enrobés Eiffage pour un montant de 21 043.99 € HT, TTC pour 9 750.00 € HT

Un Avis favorable a été donné par les membres de la Commission « Travaux » pour retenir le devis de l'entreprise TTC.

Concernant les travaux de renforcement de chemin avec réemploi de produits de « chaussée bitumée » : Chemin de la Marinerie, Chemin de la Grande Rivière, Chemin rural des Près de l'Église. Deux entreprises ont proposé des devis Eiffage pour 51 400.00 € HT, TTC pour 9 063.00 € HT.

Un Avis favorable a été donné par les membres de la Commission « Travaux » pour le devis de l'entreprise TTC.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de valider ces choix.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- RETIENT l'entreprise VIA ROUTE pour effectuer les Travaux de signalisation de marquage au sol pour un montant de 4 392.30€ HT
- RETIENT l'entreprise TTC pour effectuer les travaux de renforcement du corps de chaussées de diverses rues pour un montant de 9 750€ HT
- RETIENT l'entreprise TTC pour effectuer les travaux de renforcement de chemin avec réemploi de produits de « chaussée bitumée » pour un montant de 9 063€HT
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

VI/ Remises gracieuses partielles, budget eau et assainissement, factures de clôture 2017

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les termes de la délibération 72/2015 du 15 juillet 2015 portant création d'une commission Ad hoc compétente pour l'instruction des demandes de remises gracieuses en matière d'eau et d'assainissement.

Monsieur le Maire présente les conclusions de la commission suite à sa réunion du 15 Mai 2018.

Il propose au Conseil d'accorder des remises gracieuses partielles aux abonnés dont la liste suit :

Abonné	Montant à facturer, exercice 2017. (acompte régularisation) (1)	Proposition de remise gracieuse partielle. (2)	Acompte versé (3)	Reste à charge de l'utilisateur. (4=1-2-3)
Françoise B	405.92	133.49	56.47	215.96
Georges C	987.25	129.18	174.44	683.63
Emmanuel H	496.35	43.06	90.73	362.56

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ACCORDE les remises gracieuses partielles dont la liste figure dans le tableau ci-dessous,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

VII/ Approbation du tarif du service de transport scolaire vers le collège pour l'année scolaire 2018-2019

Monsieur Morin, concernant le coût des transports scolaires, a demandé à la Région d'assouplir la règle des 3 kilomètres. En effet, la gratuité des transports évoquée par la Région ne concerne pas les familles demeurant à moins de 3 kilomètres de l'établissement scolaire. Toutes les familles de Pierres sont concernées (excepté celles de Bois Richeux). Si la Région pouvait réduire cette règle à 2 kilomètres, les familles pourraient bénéficier du tarif à 25€ de la Région. Cependant, pour le moment, il n'a pas eu de réponse.

Il convient donc pour la prochaine rentrée d'établir un coût pour le transport scolaire des collégiens. C'est un tarif bas par rapport à la dépense mais élevé pour les familles.

Monsieur le Maire soumet à approbation du Conseil Municipal la proposition de tarif du service de transport scolaire vers le collège pour l'année scolaire 2018-2019.

Monsieur le Maire propose de fixer le tarif comme suit :

Transport scolaire - Collège de Maintenon	Pour mémoire, Tarif 2017-2018	Tarif 2018-2019
Tarif au trimestre	44,00 €	45.00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE les tarifs 2018/2019 dont le montant figure ci-dessus.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

VII/ Ressources Humaines

A/ Création d'Emplois Saisonniers (été)

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée la création d'un emploi en accroissement saisonnier d'activité, pour une durée de 6 mois (durée non continue) : emploi d'Adjoint Technique à temps complet pour les Services Techniques et précise que ledit emploi sera rémunéré en référence à l'indice majoré afférent au premier échelon du grade concerné.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

- De CREER des postes non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité sur le grade d'adjoint technique à temps complet.
- De FIXER la rémunération de ces agents recrutés au titre d'un accroissement saisonnier d'activité comme suit : La rémunération de ces agents est fixée sur la base de l'indice Brut 340, Indice Majoré 321 et le cas échéant avec un supplément familial de traitement correspondant au grade d'adjoint technique.

B/ Création du poste de Rédacteur territorial

Suite à la promotion interne d'un agent administratif, il convient de créer un poste de rédacteur et de supprimer un poste d'adjoint administratif. La date de prise d'effet est prévue le 1^{er} septembre 2018.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE la création du poste de rédacteur territorial à compter du 1er septembre 2018 et dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget, ainsi que la suppression du poste d'adjoint administratif principal de première classe.

VIII/ Convention relative aux conditions de mise à disposition à titre gratuit du Logiciel CrPlus.

Un Logiciel relatifs à la défense extérieure contre l'incendie administré par le SDIS permet d'assurer le suivi des points d'eau incendie et de connaître la disponibilité de ces derniers à des fins opérationnelles.

La signature de la convention permet de disposer à titre gratuit du logiciel CrPlus.

Monsieur Teste, premier adjoint au Maire, signale également qu'en matière de sécurité, les agents (mairie, école, crèche, restauration) ont été formés récemment à la manipulation des extincteurs, suite à la demande des pompiers lors de la commission de sécurité de l'école.

Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer la convention pour bénéficier de ce service proposé par le SDIS.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE

- D'AUTORISER le maire à signer la convention avec le SDIS pour la mise à disposition du logiciel CrPlus

IX/ Approbation des tarifs pour la buvette du théâtre du 26 mai 2018.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Gala qui propose un tarif unique pour la vente des boissons à 1.00 € lors de la manifestation théâtrale du 26 mai.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- D'INSTAURER un prix de vente des boissons à 1,00€ l'unité pour la manifestation théâtrale du 26 mai.

XI/ Approbation du devis de NICE GUYS PROD concernant la sonorisation pour la manifestation du 23 juin 2018 Pique-Nique Musical

NICE GUYS PROD propose la fourniture d'une Régie dj, Micro HF et une prestation DJ de 19h30 à minuit pour un montant de 400.00€ TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de de valider le devis de NICE GUYS PROD.

XII/ Informations diverses :

Monsieur le MAIRE :

- La reprise des travaux de la piste d'athlétisme a bien recommencé comme prévue le 14 mai. L'entreprise a bien eu les dix jours de beau temps consécutifs nécessaires. Il reste à réaliser les tracés (six couloirs, l'aire de lancer de poids). A également été réalisé un butoir en prévision d'une piste de saut à la perche et d'une piste d'élan pour les javelots. Les tracés sont fait en résine, donc une matière très solide garantie au moins vingt ans mais pas agréable pour les techniciens en charge de la pose.
Selon Monsieur Teste, premier adjoint au maire, cette nouvelle piste va permettre de réduire le nombre d'accidents (tendons, chevilles).
Madame Roux interroge Monsieur le Maire pour savoir si le feu d'artifice sera tiré comme les autres années sur le terrain de foot étant donné qu'il est neuf et synthétique. Monsieur le Maire répond qu'effectivement on peut se poser la question et qu'il va se renseigner.
- Il est bien confirmé que la commune de Pierres voit sa DGF (Dotation globale de fonctionnement) diminuée de 31 869€ soit une perte de 8%. Monsieur le Maire précise toutefois que Pierres est l'une des communes qui perd le moins de DGF cette année. L'ensemble des dotations s'élève à 366 517€.
- Une inauguration du Crématorium de Pierres suite aux travaux de mise aux normes réalisés ainsi que ceux d'embellissement de la structure aura lieu samedi 26 mai à 14h30.
Monsieur le Maire rappelle que la commune avait emprunté 600 000€ en 2010 pour racheter le Crématorium. Installé depuis 1991, il y avait plus de 900 crémations par an. Depuis, de nouveaux crématoriums se sont installés et le nombre de crémations a diminué.
- Les 50 ans du CCLER se tiendront le Samedi 2 juin.
- Il n'y aura pas de changement notable concernant le transport scolaire pour l'année prochaine si ce n'est une rationalisation du nombre d'arrêts et l'étude d'une seule tournée de ramassage au lieu de deux. Une commission scolaire s'est tenue en présence des membres de l'association des parents d'élèves mais elle n'a pas aboutie à une prise de mesures conséquentes concernant les problèmes liés au transport.
La commune envisageait l'achat d'un car de plus grande capacité pour effectuer les trajets primaire et collège. Pour permettre cette organisation, un changement d'horaire de l'école était envisagé. Les parents d'élèves ne l'ont pas souhaité.

Monsieur le Maire donne la parole à ses adjoints et conseillers pour un tour de table d'informations.

Monsieur TESTE :

- La dissolution de l'Amicale Laïque est confirmée faute de repeneur en tant que Président.
- Un « Vivre à Pierres » est en cours de rédaction et devrait être distribué fin juin. Les thèmes abordés sont notamment les symboles de la République, que faire cet été à Pierres.
- L'élaboration d'un petit livret des Rues de Pierres se poursuit.
- Le site de la commune de Pierres et la Newsletter sont toujours suivis par Christophe Petit, conseiller municipal.
- La Fédération de pêche a effectué une pêche électrique qui a permis de déterminer que la rivière est en « bonne santé » et a fait apparaître une population piscicole variée.
- Monsieur Teste propose des invitations pour un concert de Musique de Chambre à Maintenon le Dimanche 27 mai.

Madame ROUX :

- Lors du Pique-Nique Musical, le 23 juin sera organisé un « relai sportif Famille » sur le City Parc et l'exposition des œuvres du concours de dessin de l'école. Ce sont les élèves de l'école de Villiers de Morhier qui sont les « juges » du concours.
- Une rencontre intergénérationnelle a été organisée mais a été décevante pour les enfants, les aînés ayant déjà commencés leurs activités jeux, ils ne se sont pas préoccupés des enfants.
- Le 22 juin lors de la chorale et de la remise des dictionnaires aux CM2 en partance pour le collège sera également mise en avant le 1^{er} prix du concours de dessin. Toutefois, dans un esprit de partage, les enfants du CME ont décidé que tous ceux qui avaient participé recevraient un cadeau.

Monsieur PETIT :

- Monsieur Petit doit désormais suivre les consignes du RGPD (Règlement général sur la protection des données). La loi a été établie pour un souci de transparence, avant cette loi, il fallait obligatoirement faire une déclaration à la CNIL. Monsieur Petit doit notamment redemander confirmation de l'adhésion à la Newsletter à tous ceux déjà adhérents.
- La Newsletter n°6 vient de paraître. La Newsletter a un certain succès. Elle compte désormais plus de 60 abonnés
- Les attaques du site internet sont toujours nombreuses mais en nette diminution et la géolocalisation indique que ces attaques viennent de tous les pays, avec une prépondérance des pays de l'Est.

Madame REMOND :

Le 1^{er} juillet, l'association « les 4 saisons » organise un jeu inter villages.

Monsieur GALA :

- Les 28, 29, 30 et 1^{er} juillet pour rappel, se teindra le Festival de Boisricheux.
- Monsieur Gala rappelle également qu'une pièce de théâtre sera jouée ce samedi 26 mai salle Maurice Leblond « Le Vent des Peupliers »

Madame CHERAMY :

- Madame Chéramy se réjouit de voir davantage de fleurs au centre-ville.

Madame MARTIN :

- Un défilé de voitures anciennes (années 50) est prévu pour samedi 26 mai à 18h30 au départ de Maintenon.

Monsieur CRASSIN

- Le comité syndical des 4 rivières a réélu son président et vice-présidents car les élections du 1^{er} mars avaient été annulées, les votes ayant eu lieu à mains levées.
- Il souhaite que soit envoyé les documents relatifs à l'étude de prospective financière présentée le vendredi 6 avril aux membres du conseil municipal.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 22h15

Le Maire